



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 31 octobre 2017 — N° 286

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 13 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Merlini (La Prairie) fait une déclaration afin de souligner le 70^e anniversaire de l'entreprise Le Centre du pneu radial La Prairie inc.

Mme Hivon (Joliette) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire de La Joujouthèque Farfouille.

M. Martel (Nicolet-Bécancour) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Clairette Biron et à M. Yvon Beaulieu, entrepreneurs, pour leur contribution à la communauté de Nicolet-Bécancour.

M. H. Plante (Maskinongé) fait une déclaration afin de souligner le 35^e anniversaire du Transport adapté du comté de Maskinongé inc.

M. LeBel (Rimouski) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Samuel Côté, chasseur d'épaves et auteur.

31 octobre 2017

M. Giguère (Saint-Maurice) fait une déclaration afin de féliciter M. Pierre Lampron pour sa nomination à titre de président des Producteurs laitiers du Canada.

M. D'Amour (Rivière-du-Loup–Témiscouata) fait une déclaration afin de souligner le 100^e anniversaire de l'entreprise Cinémas Princesse inc.

M. Fournier (Saint-Laurent) fait une déclaration afin de souligner la cinquième Semaine nationale de l'immigration francophone.

M. Villeneuve (Berthier) fait une déclaration afin de saluer le fait que TransCanada Énergie abandonne son projet Énergie Est.

M. Iracà (Papineau) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jacques Brodeur pour sa contribution à la communauté de Gatineau.

À 13 h 51, M. Ouimet, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 heures.

31 octobre 2017

Moment de recueillement

M. le président dépose :

Une lettre, en date du 26 octobre 2017, que lui a adressée Mme Filomena Rotiroti, députée de Jeanne-Mance–Viger et présidente du caucus du gouvernement, l’informant que M. Guy Ouellette, député de Chomedey, n’est plus membre du caucus du gouvernement.

(Dépôt n° 3753-20171031)

Présentation de projets de loi

M. Leitão, ministre des Finances, propose que l’Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 150 Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions des discours sur le budget du 17 mars 2016 et du 28 mars 2017

La motion est adoptée.

En conséquence, l’Assemblée est saisie du projet de loi n° 150.

Mme Tremblay, ministre déléguée aux Transports, propose que l’Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 147 Loi concernant l’interdiction d’intenter certains recours liés à l’utilisation des véhicules hors route dans les sentiers faisant partie du réseau interrégional

La motion est adoptée.

En conséquence, l’Assemblée est saisie du projet de loi n° 147.

31 octobre 2017

Dépôts de documents

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 8 juin 2017 par Mme Roy (Montarville) concernant l'accueil et le parrainage des réfugiés;
(Dépôt n° 3754-20171031)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 9 juin 2017 par Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) concernant l'évaluation du projet de Réseau électrique métropolitain (REM) et de ses impacts;
(Dépôt n° 3755-20171031)

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 15 juin 2017 par M. Morin (Côte-du-Sud) et M. Fortin (Pontiac) concernant l'augmentation du contenu local dans les projets d'infrastructures de transport et la révision de la décision de l'AMT relativement à l'achat de voitures de trains de banlieue;
(Dépôt n° 3756-20171031)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 16 juin 2017 par M. LeBel (Rimouski) concernant le gel des salaires et des avantages des dirigeants de Bombardier;
(Dépôt n° 3757-20171031)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 26 septembre 2017 par M. Therrien (Sanguinet) concernant les services offerts sur la ligne Candiac du Réseau de transport métropolitain;
(Dépôt n° 3758-20171031)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 4 octobre 2017 par Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) concernant l'appui aux employés touchés par les coupures dans le secteur de la culture;
(Dépôt n° 3759-20171031)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 4 octobre 2017 par M. Roberge (Chambly) concernant la suspension de l'implantation d'un centre d'injection supervisée dans les locaux de l'organisme Spectre de rue et l'instauration de balises claires relativement à l'établissement de tels centres;
(Dépôt n° 3760-20171031)

31 octobre 2017

La réponse à la question écrite n° 258 concernant des compensations financières pour les agriculteurs du Bas-Saint-Laurent, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 4 octobre 2017 par M. LeBel (Rimouski);

(Dépôt n° 3761-20171031)

La réponse à la question écrite n° 263 concernant la mise en œuvre du Programme objectif emploi, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 5 octobre 2017 par Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques).

(Dépôt n° 3762-20171031)

M. le président dépose :

Le diagramme de l'Assemblée, en date du 31 octobre 2017.

(Dépôt n° 3763-20171031)

M. le président fait la déclaration suivante concernant les événements du 25 octobre 2017.

DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE

Dans les circonstances, il m'apparaît obligatoire de vous faire part de mon point de vue sur cette affaire.

Dans un État libre et démocratique, il est difficilement supportable qu'un citoyen soit arrêté sans que rapidement des accusations soient portées.

L'arrestation n'étant pas un caprice ni un jeu, son effet prend rapidement une dimension publique et crée des doutes sur la probité de l'individu.

Il y a maintenant plusieurs années, vous m'avez choisi comme votre président. Vous m'avez accordé unanimement deux autres fois votre confiance.

Une partie de mon rôle est de protéger les droits et privilèges des membres de ce Parlement. Je me trouve à être le gardien et le défenseur de vos droits, pour chacun d'entre vous.

J'affirme donc qu'il m'est intolérable que la police ait arrêté un parlementaire sans qu'aucune accusation n'ait été portée à son endroit, une semaine plus tard.

31 octobre 2017

Un parlementaire doit jouir de sa pleine liberté pour faire son travail. Quel que soit le sujet qui le préoccupe et dont il fait le suivi, y compris le travail policier, il doit être capable de le faire sereinement en toute tranquillité d'esprit.

Les corps policiers et leurs unités doivent être redevables à leurs responsables politiques et au Parlement, sinon on accroît de beaucoup les risques de dérives totalitaires.

Je me battraï pour chacun d'entre vous qui pourrait être victime d'intimidation. Je vois des États où ces choses existent, mais pas chez nous. Enfin, je souhaite ne pas me tromper.

Aujourd'hui, un député a perdu une charge importante et sa réputation a été entachée. Je pense que nous devons exiger que la clarté sur cette situation soit établie de façon urgente.

Que des accusations soient portées ou que des excuses publiques soient faites. Qu'on accuse ou qu'on s'excuse, sinon cette assemblée devra prendre les moyens pour défendre les fondements mêmes de son existence soit : la liberté, la justice, la démocratie.

M. le président dépose :

La copie du préavis de la motion proposée par M. Bérubé, leader de l'opposition officielle, qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 1^{er} novembre 2017, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 3764-20171031)

Dépôts de rapports de commissions

Mme de Santis (Bourassa-Sauvé), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation qui, les 3, 4, 5, 17, 18, 19, 24 et 25 octobre 2017, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 144, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions législatives concernant principalement la gratuité des services éducatifs et l'obligation de fréquentation scolaire. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 3765-20171031)

31 octobre 2017

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des relations avec les citoyens qui, les 24, 25 et 26 octobre 2017, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 143, Loi visant à améliorer la qualité éducative et à favoriser le développement harmonieux des services de garde éducatifs à l'enfance.

(Dépôt n° 3766-20171031)

Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

M. le président informe l'Assemblée qu'il a reçu de M. Ouellette (Chomedey), dans les délais prescrits, une demande d'explication sur un fait personnel concernant les événements du 25 octobre 2017 le concernant, et qu'il considère comme une atteinte à sa réputation.

M. le Président déclare cette demande recevable et, en conséquence, il accorde la parole à M. Ouellette (Chomedey).

M. Bérubé, leader de l'opposition officielle, soulève des questions de directive concernant les droits et privilèges des parlementaires face au travail policier.

M. Bonnardel, leader du deuxième groupe d'opposition, soulève une question de directive concernant la transmission aux parlementaires de documents caviardés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Bonnardel, leader du deuxième groupe d'opposition, dépose :

Copie d'un document intitulé *Rapport préliminaire sur la démarche d'amélioration au Service de la vérification de l'Unité permanente anticorruption.*

(Dépôt n° 3767-20171031)

M. le président prend les questions en délibéré.

31 octobre 2017

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Bérubé, leader de l'opposition officielle, conjointement avec M. Spénard (Beauce-Nord), M. Khadir (Mercier), M. Lelièvre (Gaspé) et Mme Ouellet (Vachon), présente une motion visant la tenue d'une commission parlementaire concernant les événements survenus le 25 octobre 2017; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Spénard (Beauce-Nord), conjointement avec M. Bérubé, leader de l'opposition officielle, M. Khadir (Mercier), M. Lelièvre (Gaspé), M. Surprenant (Groulx) et Mme Ouellet (Vachon), présente une motion concernant la nomination du commissaire à l'Unité permanente anticorruption; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Ouellet (Vachon), conjointement avec M. Bergeron (Verchères), Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques) et M. Lelièvre (Gaspé), présente une motion concernant l'appel au maintien des institutions parlementaires catalanes par l'Assemblée parlementaire de la francophonie et son président; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, convoque :

31 octobre 2017

- la Commission des relations avec les citoyens, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 134, Loi visant principalement à moderniser des règles relatives au crédit à la consommation et à encadrer les contrats de service de règlement de dettes, les contrats de crédit à coût élevé et les programmes de fidélisation.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Ouimet, premier vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 1^{er} novembre 2017, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Bérubé, leader de l'opposition officielle.

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale demande que le commissaire à la lutte contre la corruption soit dorénavant nommé par les deux tiers de ses membres.

AFFAIRES DU JOUR

À 15 h 35, à la demande de M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, M. Ouimet, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à l'expiration du délai pour recevoir les avis de débats de fin de séance.

31 octobre 2017

Les travaux reprennent à 15 h 45.

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 1^{er} novembre 2017, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 15 h 46, M. Ouimet, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 1^{er} novembre 2017, à 9 h 40.

Le Président

JACQUES CHAGNON